

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 janvier 2020	N° 2020-59

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 janvier 2020	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Gestion des déchets et propreté	N° 2020-59

La Ronde des quartiers - Année 2020 - Subvention pour une action spécifique - Décision - Autorisation

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lauréate de l'appel à projet « Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage » lancé par le ministère de l'environnement dans le cadre de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, Bordeaux Métropole souhaite accentuer les démarches qu'elle mène en faveur de la lutte contre le gaspillage et de la promotion de l'économie circulaire.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole souhaite notamment attribuer des aides financières aux associations portant des projets emblématiques concourant à l'amélioration du tri, du recyclage et à la réduction des déchets.

Présentation de l'association La Ronde des quartiers de Bordeaux

Créée en 2010, l'association La Ronde des quartiers de Bordeaux, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, s'implique au quotidien pour favoriser le rayonnement et l'attractivité des commerces du centre-ville de Bordeaux.

Elle réalise à ce titre de multiples actions visant à fédérer les commerçants et artisans (organisation de rencontres, porte-parole des commerçants...), dynamiser l'offre commerciale (mise en œuvre d'un programme d'animation et évènementiel), promouvoir le commerce et l'artisanat pour une consommation locale (outils de communication auprès des habitants) et développer des services.

Forte de ses 1 250 adhérents, l'association compte 8 salariés qui mettent en œuvre et développent les actions et évènements que La Ronde des quartiers de Bordeaux organise.

Projet « CO2LIM » : service de collecte et de recyclage des cartons pour les commerces

Le projet de collecte de cartons développé par l'association La Ronde des quartiers de Bordeaux depuis 2017 consiste à réaliser une opération de collecte mutualisée des cartons que les commerces de l'hyper centre-ville de Bordeaux produisent en vue de leur recyclage.

L'association souhaite ainsi fournir un service mutualisé de collecte de cartons auprès des commerçants volontaires via le paiement d'une prestation de service.

Partie du constat de la difficulté pour les commerçants de l'hyper centre d'organiser une collecte individuelle du carton du fait du manque de place de stockage et des coûts, ainsi que de la problématique pour les

restaurateurs de se faire livrer leurs denrées, la Ronde des quartiers développe un nouveau projet basé sur la mutualisation de services.

Réalisée à l'aide de véhicules électriques peu encombrants, La Ronde des quartiers effectue la collecte du carton auprès des commerçants partenaires. Ce carton, collecté dans le magasin, est centralisé et mis sous forme de balles dans un local spécifique (situé promenade Sainte Catherine) à l'aide d'une presse à cartons pour ensuite être repris par un prestataire en vue de son recyclage.

La mise en place de ce service par la Ronde des quartiers de Bordeaux a de multiples avantages :

- Diminuer le nombre de camions intervenant dans les rues du centre-ville de Bordeaux et grâce à l'utilisation de véhicules électriques, diminuer les nuisances et limiter les impacts sur la pollution de l'air
- Créer des emplois d'insertion
- Inciter les commerçants à réduire leur consommation de carton pour réduire leur coût de collecte
- Favoriser le tri
- Améliorer le cadre de vie des usagers et habitants du centre-ville en évitant le dépôt des cartons sur la voie publique.

La Ronde des quartiers a ainsi pu collecter 167 tonnes (83% cartons, 7% bois et palettes, 10% plastique transparent) en 2017, 226 tonnes (88% cartons, 9% bois et palettes, 3% plastique transparent) en 2018 et 240 tonnes (93% cartons, 5% bois et palettes, 2% plastique transparent) en 2019.

Budget 2020 de l'association La Ronde des quartiers :

Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 15 000 €, sur un budget prévisionnel de 102 810 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	9 700	Vente de produits finis, prestations de services	87 810
Services extérieurs	8 400	Subventions d'exploitation	15 000
Autres services extérieurs	350	Dont Bordeaux Métropole	15 000
Charges de personnel	82 360	Autres produits de gestion courante	0
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	2 000		
TOTAL DES CHARGES	102 810	TOTAL DES PRODUITS	102 810

Emploi des contributions volontaires en nature	0	Contributions volontaires en nature	0
TOTAL DES CHARGES	102 810	TOTAL DES PRODUITS	102 810

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales – article L5217-2 ;

VU le Règlement d'intervention pour les attributions de subventions dans le cadre de l'élaboration du Programme local de prévention des déchets, adopté par délibération n°2013/047 du 22 mars 2013 ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la demande de l'association en date du 20 juin 2019 ;

ENTENDU le rapport de présentation;

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'association La Ronde des quartiers de Bordeaux d'un montant de 15 000 euros est recevable car ses actions contribuent pleinement aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière d'économie circulaire ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € au titre de 2020 à l'association La Ronde des quartiers de Bordeaux ;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2020 sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif - chapitre 65 – article 65748 – fonction 7212.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 FÉVRIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Dominique ALCALA</p>
---	--